

CAGNOTTE



Date limite :
Vendredi 28
Février
2025

Perte de salaire et droits CPAM

Bonjour, C'est la première fois que j'ai recours à une cagnotte et une part de moi ressent de la honte mais je n'ai hélas plus le choix. J'ai été prévenu que trop tard que j'arrive à terme de mes indemnités pour maladie longue et à présent je dois rembourser les indemnités indûment perçues et faire face à l'absence de salaire, auquel cas je serai contraint d'être à la rue sans pouvoir me soigner.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/Ji8wijkl>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Benoît Calvo